

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du

26 mars 2018

---

**Présents:** Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, ~~VAN DE WAUWER~~, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, ~~CELIK~~, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, ~~GREIMERS~~, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 20.- VOIRIES - Réfection du Pont d'Al Côte - Projet - Fixation des conditions de marché.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 § 1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Travaux-Environnement-Informatique-FEDER" en sa séance du 23 mars 2018

Considérant que le marché de conception pour le marché "Pont d'Al Côte - Rue Renier - Travaux de remise en état" a été attribué à la S.A "Bureau d'études Greisch", allée des Noisetiers n° 25, Liège Science Park à 4031 Angleur;

Considérant le cahier des charges n° 125-16 relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, la S.A "Bureau d'études Greisch", Allée Des Noisetiers n° 25, Liège Science Park à 4031 Angleur;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 351.430,00 €, hors T.V.A., ou 425.230,30 €, T.V.A. 21 % comprise (73.800,30 €, T.V.A. co-contractant);

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par Service Public de Wallonie - D.G.O.4 - Direction de l'Aménagement opérationnel de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie, rue des Brigades d'Irlande n° 1 à 5100 Namur;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2018 sur l'allocation 421/735-60 20170030 non encore approuvé par les Autorités de Tutelle;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 6 mars 2018, M. le Directeur financier a rendu un avis de légalité positif;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° 125-16 et le montant estimé du marché "Pont d'Al Côte - Rue Renier - Travaux de remise en état", établis par l'auteur de projet, la S.A "Bureau d'études Greisch", allée des Noisetiers n° 25, Liège Science Park à 4031 Angleur. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 351.430,00 €, hors T.V.A., ou 425.230,30 €, T.V.A. 21 % comprise (73.800,30 € T.V.A. co-contractant).

Art. 2.- De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3.- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Service Public de Wallonie - D.G.O.4 - Direction de l'Aménagement opérationnel de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie, rue des Brigades d'Irlande n° 1 à 5100 Namur.

Art. 4.- De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 5.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2018 sur l'allocation 421/735-60 20170030 non encore approuvé par les Autorités de Tutelle.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION